

**DELIBERATION 2024-006-F**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 11/04/2024  
Convocation du 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

**Conseillers présents** : Joseph BELAUD, Emilie MARTY, BELUET, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Alain MILHAU, Virginie MIR

**Conseillers absents excusés** : Patrice BEAUVILAIN (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Alain MILHAU), Gaëlle NONO (a donné procuration à Olivier GUERRA), Nadine ROUGE (a donné procuration à Stéphane CARAUD)

Stéphane CARAUD a été désigné secrétaire de séance

**Objet : Approbation du compte administratif communal 2023**

Sous la présidence de Monsieur Roger DUFOUR premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 conforme au compte de gestion établi par le Trésorier de Revel, qui s'établit ainsi :

➤ Fonctionnement :

Mandats émis : 1 454 381,79 €	(pour mémoire 2022 : 1 608 013,88 €)
Titres de recettes émis : 1 469 122,06 €	(pour mémoire 2022 : 1 678 703,03 €)
<b>Résultat de l'exercice : 85 429,42 €</b>	(pour mémoire 2022 : 70 689,15 €)
Résultat de clôture 2022 : 70 689,15 €	(pour mémoire 2021 : 26,71 €)
<b>Résultat de clôture 2023 : 14 740,27 €</b>	

➤ Investissement :

Mandats émis : 214 027,96 €	(pour mémoire 2022 : 146 083,57 €)
Titres de recettes émis : 35 730,59 €	(pour mémoire 2022 : 315 241,87 €)
<b>Résultat de l'exercice : - 178 297,37 €</b>	(pour mémoire 2022 : 169 158,30 €)
Résultat de clôture 2022 : 84 706,36 €	(pour mémoire 2021 : - 84 451,94€)
<b>Résultat de clôture 2023 : - 93 591,01 €</b>	

Reste à réaliser : 9 859 € (subvention département et amende de police)

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Roger DUFOUR soumet au vote et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 conforme au compte de gestion, à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA, Maire



Délibération publiée le :

Rendue exécutoire après dépôt à la Préfecture :

1000  
1000  
1000



**DELIBERATION 2024-007-G**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 11/04/2024  
Convocation du 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

**Conseillers présents** : Joseph BELAUD, Emilie MARTY-BELUET, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Alain MILHAU, Virginie MIR

**Conseillers absents excusés** : Patrice BEAUVILAIN (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Alain MILHAU), Gaëlle NONO (a donné procuration à Olivier GUERRA), Nadine ROUGE (a donné procuration à Stéphane CARAUD)

Stéphane CARAUD a été désigné secrétaire de séance

**OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2023 de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les comptes du service de la commune,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

UCAF  
A 2020  
E 7074

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet pour contrôle de légalité.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Percepteur comptable de la commune et affichée aux endroits habituels.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Olivier GUERRA, Maire



UCAF  
A. 2000  
E. 7000



**DELIBERATION 2024-008-H**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 11/04/2024  
Convocation du 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

**Conseillers présents** : Joseph BELAUD, Emilie MARTY-BELUET, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Alain MILHAU, Virginie MIR  
**Conseillers absents excusés** : Patrice BEAUVILAIN (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Alain MILHAU), Gaëlle NONO (a donné procuration à Olivier GUERRA), Nadine ROUGE (a donné procuration à Stéphane CARAUD)

Stéphane CARAUD a été désigné secrétaire de séance

**OBJET : Affectation Du Résultat**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 14 740,27 €

Décide d'affecter à l'unanimité le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 740.27 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	70 689.15 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	85 429.42 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-93 591.01 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	9 859.20 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E -83 731.81 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 85 429.42 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	83 731.81 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	1 697.61 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Olivier GUERRA Maire



U.S.A.  
1950  
E. 1949

**DELIBERATION 2024-009-I**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 11/04/2024

Convocation du 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

**Conseillers présents** : Joseph BELAUD, Emilie MARTY-BELUET, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Alain MILHAU, Virginie MIR

**Conseillers absents excusés** : Patrice BEAUVILAIN (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Alain MILHAU), Gaëlle NONO (a donné procuration à Olivier GUERRA), Nadine ROUGE (a donné procuration à Stéphane CARAUD)

Stéphane CARAUD a été désigné secrétaire de séance

**OBJET : Vote des Taux de Fiscalité directe 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le produit attendu des impôts directs locaux s'élèvent à 732 254 €, compte tenu des taxes prévisionnelles des dits impôts communiqués par les services fiscaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à 8 voix pour, 2 contre (Virginie MIR et Gilles BOURROUNET) et 2 abstentions (Alain MILHAU et Christian MIQUEL) d'adopter les taux des taxes comme ci-dessous :

Taxes	Taux 2024	Pour mémoire 2023
Taxe foncière B	52,28	47,53
Taxe foncière NB	149,73	136,13
Taxe habitation	19,39	17,63

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité, une ampliation sera adressée à Monsieur le percepteur de Villefranche de Lauragais comptable de la commune et affichée aux endroits habituels.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA, Maire



1034  
1030  
1034

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 292 884	47,53	117,68	1 352 000	642 606	52,28	706 826
Taxe foncière non bâties (TFNB)	56 757	136,13	223,90	58 900	80 181	149,73	88 191
Taxe d'habitation (TH)	77 268	17,63	62,65	53 700	9 467	19,39	10 412
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	732 254	732 254	>>>	>>>
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023 >>>	Taux de référence de TH 2024 >>>	Taux de majoration 2023 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 >>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024 >>>	Taux de majoration voté 2024 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	805429 / 732254 = 1,0999	52,28	Si la diminution sans fin des taux a été décidée en 2024, cochez la case
Taxe foncière non bâties (TFNB)		149,73	
Taxe d'habitation (TH)		19,39	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				7 141	0	-125 934	85 631	11
								-33 162

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	805429	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-33 162	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	772 267
---	--------	---	--	---------	---	--	---------

A TOULOUSE

Le 15 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,  
HUGUES PERRIN

Le

Pour la Préfecture,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	492
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	6 649
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	30 362
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	10 028
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	53 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	25 495
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,149838
d. Taux FB commune 2020	20,37
e. Taux FB département 2020	21,90

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024		Taux des EPCI de 2023		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	
	national 11	départemental 12	de 2024 13	de 2023 14	de 2023 14	de 2023 14	de 2024 13	de 2023 14
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	50,07	125,18	7,50000	7,50000	117,68	125,18	117,68
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	96,19	240,48	16,58000	16,58000	223,90	240,48	223,90
Taxe d'habitation (TH)	24,45	30,04	75,10	12,45000	12,45000	62,65	75,10	62,65
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	11,33
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

36,71

**DELIBERATION 2024-010-J**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE GARDOUCH**

Séance du 11/04/2024  
Convocation du 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier GUERRA Maire,

**Conseillers présents** : Joseph BELAUD, Emilie MARTY-BELUET, Gilles BOURROUNET, Stéphane CARAUD, Roger DUFOUR, Alain MILHAU, Virginie MIR

**Conseillers absents excusés** : Patrice BEAUVILAIN (a donné procuration à Roger DUFOUR), Christian MIQUEL (a donné procuration à Alain MILHAU), Gaëlle NONO (a donné procuration à Olivier GUERRA), Nadine ROUGE (a donné procuration à Stéphane CARAUD)

Stéphane CARAUD a été désigné secrétaire de séance

**Objet : Vote du Budget Communal 2024**

Monsieur le Maire donne lecture de ses propositions de budget 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote ledit budget à la somme de :

Section de fonctionnement (Dépenses et recettes) :

→ 1 548 001,00 €uros

Avec 10 voix pour, 2 voix contre (Gilles BOURROUNET et Virginie MIR) et 0 abstentions

Section d'Investissement (Dépenses et recettes) :

→ 257 059,01 €uros.

Avec 10 voix pour, 1 voix contre (Virginie MIR) et 1 abstention (Gilles BOURROUNET)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Olivier GUERRA, Maire



0000  
0000  
0000

